

Vol. 34 No 3 | Décembre - Janvier 2025



# L'Ajout Municipal

J  
O  
Y  
E  
U  
X  
N  
O  
E  
L



**Saint-Paulin**  
*Une municipalité plus  
attentive aux personnes*

2873, rue Lafèche, Saint-Paulin (Québec) J0K 3G0  
Tél. : 819 268-2026 | Téléc. : 819 268-2890 | [municipalite@saintpaulin.ca](mailto:municipalite@saintpaulin.ca)  
[www.saint-paulin.ca](http://www.saint-paulin.ca) 



## CONSEIL MUNICIPAL PROCHAINES SÉANCES ORDINAIRES

4 décembre 2024  
8 janvier 2025  
5 février 2025

## Sommaire

Mise à jour	2
Souhaits des Fêtes	3
Avis public	4
Prévente Livre Historique	5
SPA Mauricie	6
Les séances du conseil	8
Club Joie de Vivre	21
Calendrier des collectes	23

DU TRANSPORT  
**abordable et  
sans tracas**



  
TRANSPORTS  
COLLECTIFS  
MRC de Maskinonge  
819.840.0603  
ctcmaskinonge.org

## La bibliothèque municipale

### Heures d'ouverture

**Mardi : de 18h à 20h**

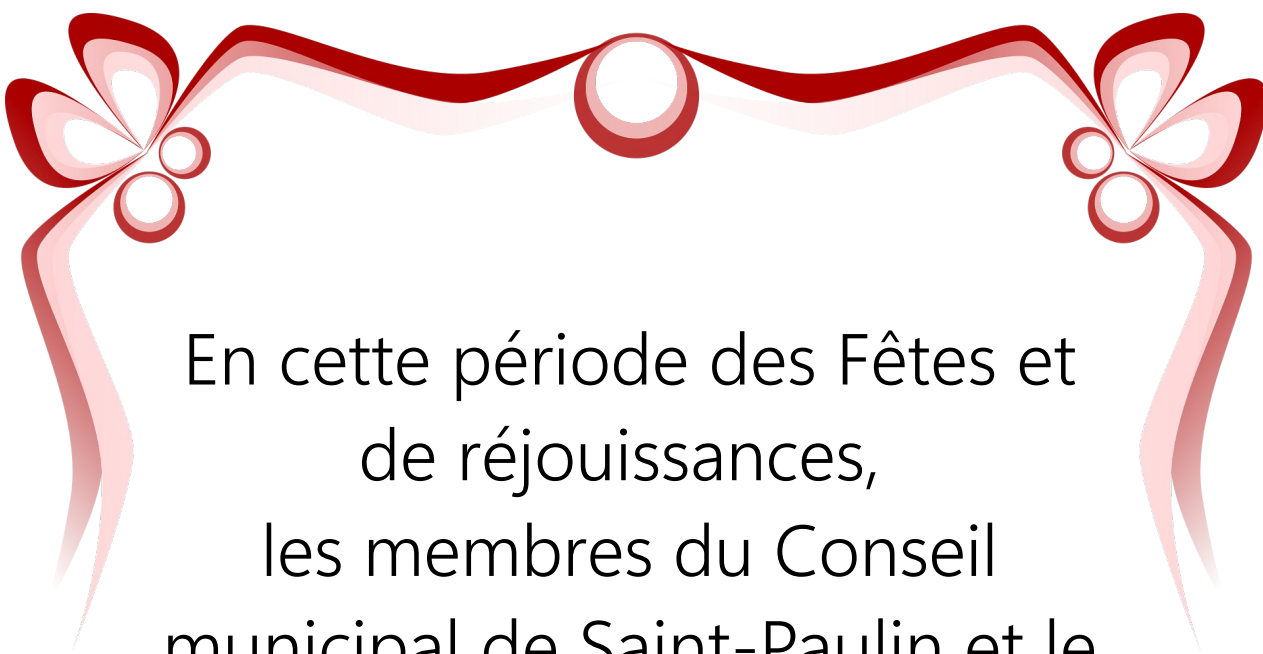
**Samedi : de 9h à 12h**

# L'AJOUT Municipal

**Bulletin municipal bimestriel de Saint-Paulin**  
Août—Octobre—Décembre— Février— Avril—Juin

**PROCHAINE DATE DE TOMBÉE : 6 janvier 2025**

Dépôt légal—Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2022.



En cette période des Fêtes et  
de réjouissances,  
les membres du Conseil  
municipal de Saint-Paulin et le  
personnel municipal désirent  
vous souhaiter santé, bonheur  
et prospérité!  
Que la nouvelle année soit  
pour vous toutes et tous,  
l'occasion de réaliser vos rêves  
les plus doux.



**Saint-Paulin**  
*Une municipalité plus  
attentive aux personnes*

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN**

## **AVIS PUBLIC**

### **CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PAULIN POUR L'ANNÉE 2025**

Aux contribuables de la municipalité de Saint-Paulin

**AVIS PUBLIC** est donné, conformément à l'article 148.0.1 du Code municipal, par le soussigné, Ghislain Lemay, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Paulin, que lors de la séance ordinaire du 2 octobre 2024, le conseil a adopté le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal de Saint-Paulin, pour l'année 2025.

#### **ANNÉE 2025**

#### **SÉANCES ORDINAIRES**

Mercredi,	le 8 janvier 2025
Mercredi,	le 5 février 2025
Mercredi	le 5 mars 2025
Mercredi,	le 2 avril 2025
Mercredi,	le 7 mai 2025
Mercredi,	le 4 juin 2025
Mercredi,	le 2 juillet 2025
Mercredi,	le 13 août 2025
Mercredi,	le 3 septembre 2025
Mercredi,	le 1er octobre 2025
Lundi,	le 10 novembre 2025
Mercredi,	le 3 décembre 2025

Chacune des séances ordinaires du conseil débutera à 20 heures.

Lieu : Centre multiservice Réal-U.-Guimond  
3051, rue Bergeron, Saint-Paulin, J0K 3G0  
Téléphone : 819 268-2026  
Télécopieur : 819 268-2890  
Courriel : [municipalite@saint-paulin.ca](mailto:municipalite@saint-paulin.ca)

Donné à Saint-Paulin, ce quatrième jour d'octobre deux mille vingt-quatre.

---

Ghislain Lemay, directeur général et greffier-trésorier

# SAINT-PAULIN SE RACONTE

DEUX SIÈCLES D'HISTOIRE

*DES ORIGINES À NOS JOURS*

*1821-2023*



La SHG de Saint-Paulin a presque terminé le livre sur l'histoire de Saint-Paulin! Nous en sommes à estimer le nombre de copies pour impression.

**Prévente à 50\$** (prix rég. 65\$)

Parution du livre en 2025

Beau cadeau ou tout simplement pour votre intérêt personnel.

Pour le réserver à ce montant, venez payer et réserver votre exemplaire au bureau municipal de Saint-Paulin au 2873 rue Laflèche, avant le **14 février 2025**.

## **NOUVEAU RÈGLEMENT CONCERNANT LA GARDE D'ANIMAUX**

La ville de St-Paulin mandate la Société protectrice des animaux de la Mauricie (SPA Mauricie) comme étant l'autorité compétente pour l'application du règlement concernant la garde d'animaux.

**L'enregistrement pour tous les chiens et les chats est maintenant obligatoire et le port du médaillon pourra servir en cas de perte des animaux.** Le coût d'une médaille pour un chien et un chat stérilisé est de 35 \$ (avec preuve de stérilisation) et pour un chien et un chat non stérilisé, le coût est de 55 \$. Les frais de retard sont au coût de 12 \$ par licence.

**Vous devez dès maintenant enregistrer votre animal.  
Communiquez avec la SPA Mauricie  
au 819 376-0806, poste 261 ou [client@spamauricie.com](mailto:client@spamauricie.com).**

**Le règlement concernant la garde d'animaux sur le territoire de la municipalité de St-Paulin prévoit que vous avez 15 jours pour enregistrer votre animal.** C'est important de respecter ce délai.

La SPA Mauricie est un organisme à but non lucratif qui dessert une dizaine de municipalités dans la MRC de Maskinongé.

Plusieurs services sont offerts par la SPA Mauricie :

- Maintenir à jour le recensement des chiens et des chats, leur fournir une médaille d'identification et assister les propriétaires lors de la perte de l'animal;
- Recevoir gratuitement tout animal de compagnie errant, apporté dans nos refuges par un citoyen ou la SPA Mauricie se déplace sans frais pour aller le cueillir;
- Recevoir tout animal de compagnie mort ou vivant, amené par un gardien qui veut s'en départir;
- Mettre à l'adoption tout animal de compagnie pris en charge au refuge et non réclamé, à la suite d'un examen vétérinaire, de la vaccination, de la stérilisation, d'un traitement de prévention parasitaire et de l'implantation d'une micropuce;
- Opérer un service d'urgence disponible 24 heures par jour et sept jours par semaine;
- Recevoir et évaluer tout animal de compagnie qui a mordu;
- Gestion des plaintes concernant des animaux de compagnie.

**Un nouveau règlement d'application de la Loi sur l'encadrement des chiens est en vigueur depuis 2020, et ce partout au Québec.**

**Pour tous les chiens du Québec :**

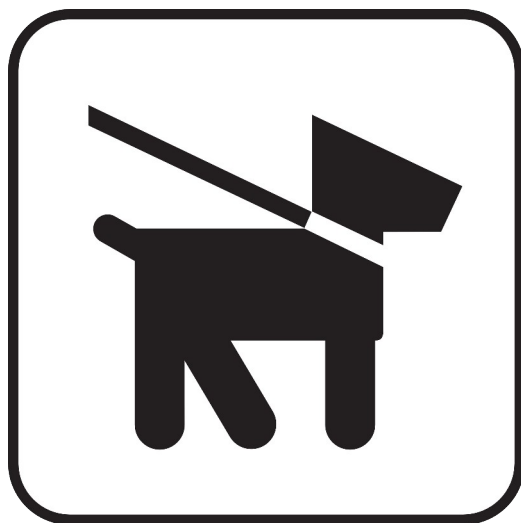
- Dans un endroit public, un chien doit être en tout temps sous le contrôle d'une personne capable de le maîtriser;
- Dans un endroit public, un chien doit être tenu au moyen d'une laisse d'une longueur maximale de 1,85 m;
- Un chien de 20 kg et plus, le port d'un harnais ou d'un licou en tout temps sur les lieux publics est obligatoire.

Des mesures sont également applicables pour les chiens déclarés potentiellement dangereux. Pour en savoir davantage, consultez notre site Internet : [spamauricie.com](http://spamauricie.com).

La SPA Mauricie a pour mission de **protéger** les animaux de compagnie, de **soigner** ceux qui transitent par ses refuges et les faire **adopter** par une nouvelle famille, pour la vie! Son équipe compétente et expérimentée assure le bien-être de près de 10 000 animaux de compagnie annuellement.

**Pour toutes questions ou urgence, n'hésitez pas à communiquer avec la SPA Mauricie au 819 376-0806.**

**PROTÉGER ♥ SOIGNER ♥ ADOPTER**





# LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

**Veillez prendre note que les textes qui suivent sont des résumés des procès-verbaux disponibles à la municipalité.**

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 02 OCTOBRE 2024**

### **Administration générale**

1. Monsieur le maire Claude Frappier ouvre la séance à 20H00 en présence des conseillers Martin Dupuis, Jacques Frappier, Yves Damphousse, Guy Gagnon et Mario Lessard. Le greffier-trésorier Ghislain Lemay est présent. Sept (7) personnes composent le public. M. le conseiller Patrice Leblanc a motivé son absence.
2. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour.
3. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2024.
4. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 septembre 2024.
5. Il y a dépôt de la correspondance reçue et la présentation des comptes.
6. Il a été résolu à l'unanimité de ratifier ou effectuer le paiement des comptes.
7. Il a été résolu à la majorité d'informer Hydro-Québec que la municipalité de Saint-Paulin ne veut plus acquérir les terrains offerts par eux, situés à Saint-Paulin, compte-tenu des frais trop élevés pour l'acquisition et de l'utilisation limitée de ces terrains par la municipalité.
8. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2025.
9. Il a été résolu à l'unanimité que la municipalité retienne la proposition de services du cabinet Bélanger Sauvé relativement à l'entente de type forfaitaire mensuel pour un montant de 100,00\$ par mois plus les taxes et ce pour toute l'année 2025.



10. Il a été résolu à l'unanimité d'accepter l'entente intermunicipale pour le partage des services et des dépenses d'urbanisme des municipalités de Charette et de Saint-Paulin, telle que présentée dans l'entente préparée et transmise à tous les membres du conseil. Le maire, monsieur Claude Frappier et le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Ghislain sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité ladite entente.
11. Il a été résolu à l'unanimité d'accepter l'entente intermunicipale pour le partage des services et des dépenses pour l'embauche d'une personne pour combler la fonction d'agent de développement en loisir et culture pour les municipalités de Charrette et de Saint-Paulin, telle que présentée. Le maire, monsieur Claude Frappier et le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Ghislain Lemay, sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité ladite entente.
12. Il a été résolu à l'unanimité de maintenir la composition du conseil municipal à six (6) conseillères ou conseillers même si la Loi permet pour une population de moins de 2 000 habitants de n'avoir que quatre (4) conseillères ou conseillers.
13. Il a été résolu à l'unanimité de mettre en application les résolutions pour l'embauche d'une direction générale et pour l'embauche d'un inspecteur (trice) municipal (e)

#### **Autres « Administration générale »**

14. Dépôt du sommaire du rôle d'évaluation foncière de la municipalité qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025, document fourni par la MRC de Maskinongé.

#### **Sécurité publique**

15. La MRC de Maskinongé nous a fait parvenir une copie de l'*Entente régionale relative aux interventions nécessitant les services de désincarcération*, signée pour toutes les municipalités de la MRC. Les membres du conseil municipal en ont une copie.
16. Par un courriel daté du 17 septembre 2024, le P'tit Ranch représenté par Audrey, nous informe, comme le prévoit l'article 11 de l'entente, que le contrat de service concernant le contrôle des chiens signé entre le P'tit Ranch et la municipalité de Saint-Paulin, ne sera pas renouvelé pour l'année 2025.
17. Il a été résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Paulin accepte l'entente de service pour le contrôle des chiens et des chats sur son territoire pour les années 2025, 2026, 2027 et 2028, telle que présentée par la Société protectrice des animaux de la Mauricie inc., Trois-Rivières. Le maire monsieur Claude Frappier et le directeur général monsieur Ghislain Lemay sont autorisés à signer l'entente pour et au nom de la municipalité.

18. Le conseil municipal étudiera et adaptera sa réglementation concernant la garde des animaux afin de faciliter le respect de l'entente avec la SPA Mauricie.
19. Il a été résolu à l'unanimité que ce Conseil approuve le budget pour l'exercice financier 2025 de la Régie des services incendie regroupés de la MRC de Maskinongé, tel que présenté. Le budget 2025 totalise 1 389 137\$ comparativement à 1 425 127\$ en 2024. La quote-part de la municipalité de Saint-Paulin est de 172 645\$ en 2025 comparativement à 175 792\$ en 2024, donc une baisse de 3 147\$.

#### **Autres « Sécurité publique »**

20. Dépôt de la résolution du conseil d'administration de la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé en réponse à notre résolution :  
**La réponse est la suivante :** «... *le plan de mesures d'urgence de la municipalité doit être mis en place et le coordonnateur du comité doit contacter le directeur incendie lorsqu'une mauvaise température est prévue* ».

#### **Transport**

21. Il a été résolu à l'unanimité que la municipalité accepte l'offre de contrat du ministère des Transports concernant le balayage de la chaussée pour les trois (3) prochaines années, soit 2025, 2026 et 2027 pour un montant forfaitaire annuel de 3 308.20\$. Ghislain Lemay, directeur général et greffier-trésorier est autorisé à signer tous les documents pour et au nom de la municipalité.
22. Il a été résolu à l'unanimité d'approuver la réception définitive du projet : Réfection de voirie et remplacement des cinq (5), ponceaux chemin du Bout-du-Monde réalisé par *Marcel Guimond et Fils inc.*, Saint-Adelphe et d'approuver le décompte dont le montant total dû, taxes incluses, doit être de 127 439.61\$ au lieu de 128 665.82\$. Le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer le certificat de réception définitive des ouvrages et à effectuer le paiement final à l'entrepreneur.

#### **Autres « Transport »**

23. Aucune autre information n'a été donnée.

#### **Hygiène du milieu**

24. Il a été résolu à l'unanimité de faire effectuer le récurage des regards sanitaires des postes de pompage du système d'assainissement des eaux usées, ainsi que des regards pluviaux. Il est résolu de retenir les services de EXPERT VACUUM, Saint-Édouard-de-Maskinongé pour la fourniture du camion hydro-vac au taux horaire de 275\$ et de l'unité de pression aux taux horaire de 225\$ pour le nettoyage des conduits. Le nombre d'heures est estimé à 16.

25. Il a été résolu à l'unanimité de disposer des boues provenant des étangs aérés et entreposées chez Terra tube en 2008, en les faisant transporter sur une terre agricole à proximité par Les Entreprises Brodeur et Lessard Ltée sur une base de taux horaire pour sa machinerie.
26. Il est résolu à l'unanimité de ratifier l'autorisation de faire réparer une des pompes des eaux usées, du poste de pompage de la Station chez *Les Pompes R. Fontaines, Magog* au coût réel de 2 249.41\$ taxes incluses alors que la soumission était de 1 932.73\$ taxes incluses.
27. L'entretien du cours d'eau rivière Saint-Louis, concernée par la déclaration de conformité doit débuter entre le 25 octobre 2024 et le 25 septembre 2026, en dehors de cette période, l'activité sera réputée avoir été réalisée sans autorisation.

#### **Autres « Hygiène du milieu »**

28. Aucune autre information n'a été donnée.

#### **Autres « Santé et bien-être des citoyens**

29. Aucune information n'a été donnée.

#### **Autres « Aménagement, urbanisme et zonage »**

30. Aucune information n'a été donnée.

#### **Culture et loisirs**

31. Il a été résolu à l'unanimité d'accepter le rapport final du projet « Création d'un livre géant » présenté dans le cadre du Fonds d'initiatives culturelles MRC de Maskinongé et d'autoriser le paiement de la facture de madame Catherine Bard-Duchesneau pour la création d'un livre en médiation culturelle qui raconte la légende du géant au montant de 2 690.00\$ plus taxes.
32. Il a été résolu à l'unanimité d'informer la Maison de Jeunes au Bout-du-Monde que la municipalité accepte que son activité du 26 octobre 2024 se tienne sur le terrain et à l'intérieur de l'église et accepte le prêt de tables et des chaises se trouvant dans la sacristie.
33. Il a été résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Paulin soumette le projet « Édition d'un ouvrage fournissant une base de données sur l'histoire de Saint-Paulin » dans le cadre de la politique de soutien aux projets structurants (PSPS) et que monsieur Lemay soit autorisé à présenter le projet pour et au nom de la municipalité.

### **Autres « Culture et loisirs »**

34. Il y a eu le dépôt de l'avenant # 2024-01, à la convention de services (Annexe B-modification de l'article 1.13 Périodiques), signée avec Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie.

### **Parole au public**

35. M. Michel Péloquin :  
Demande des informations concernant les fleurs géantes qui ont été installées sur le terrain de la municipalité.  
*La participation de la municipalité dans ce projet s'est limitée à autoriser les emplacements pour les installer.*  
Demande si l'achat de terrains fait partie d'un rôle d'une municipalité en faisant une référence à ceux offerts par Hydro Québec.  
Demande si l'entente avec SPA Mauricie, comprendra aussi les chats.

### **Levée de la séance**

26. Il a été résolu à l'unanimité que la séance soit levée. Il est 20h20.

## **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 OCTOBRE 2024**

1. Monsieur le maire Claude Frappier ouvre la séance à 19H00 en présence des conseillers Martin Dupuis, Jacques Frappier, Patrice Leblanc, Yves Damphousse, Guy Gagnon et Mario Lessard. Le greffier-trésorier Ghislain Lemay est présent. Deux (2) personnes composent le public.
2. Il y a renonciation à l'avis de convocation par tous les membres. Tous acceptent de traiter d'autres sujets que ceux prévus.
3. Il été résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour en y ajoutant une *Résolution d'appui au projet présenté par la Société d'histoire et de généalogie de Saint-Paulin inc., dans le cadre de l'appel de projet de l'Entente sectorielle de développement de la culture en Mauricie.*
4. Il a été résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la facture de Tessier Récréo-Parc au montant de 8 378,23\$ pour l'achat de la balançoire en arche avec le siège parent-enfant.

5. Il a été résolu à l'unanimité de demander à Patrick Ouellet Consultant et à COEX, Division Architecture, de fournir chacun, une offre de services professionnels distinctes pour chacun des projets, soit : 1. Revêtir l'église d'une œuvre d'art lui donnant l'allure d'un coq et 2. Installer des passerelles aériennes sur le terrain du presbytère à l'emplacement des arbres coupés.
6. Il a été résolu à l'unanimité d'autoriser la fermeture du bureau municipal, au public, pour la période du 22 au 25 octobre 2024 le tout pour faciliter les tâches administratives.
7. Il a été résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Paulin appuie totalement le projet « **Édition d'un ouvrage fournissant une base de données sur l'histoire de St-Paulin** » présenté par la Société d'histoire et de généalogie inc., dans le cadre de l'appel de projet de l'Entente sectorielle de développement de la culture en Mauricie; La municipalité a accepté que l'aide financière au montant de 19 021.71\$ qui lui est accordée pour l'année 2024 dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie (PSPS) de ma MRC de Maskinongé, soit attribuée pour ce projet.

#### **Parole au public**

7. Il n'y a pas eu d'intervention autre que celle de monsieur Marc-André Lessard avant l'adoption de la résolution au point 5 de ce résumé.

#### **Ajournement de séance au lundi 28 octobre à 19h00**

8. Il a été résolu à l'unanimité d'ajourner la séance au lundi 28 octobre 2024 à 19h permettant ainsi que le conseil remplace le point à l'ordre du jour par le projet: «*Octroi de mandats à des professionnels pour valider la faisabilité de différents projets rassembleurs et originaux*» accepté par la MRC de Maskinongé, dans le cadre du Programme de la politique de soutien aux projets structurants (PSPS), pour l'année 2023.

#### **SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 28 OCTOBRE 2024**

1. Monsieur le maire Claude Frappier ouvre la séance à 19H10 en présence des conseillers Martin Dupuis, Jacques Frappier, Patrice Leblanc, Yves Damphousse, Guy Gagnon et Mario Lessard. Le greffier-trésorier Ghislain Lemay est présent. Deux (2) personnes composent le public.
2. Tous les membres du conseil municipal sont présents mais il n'y a pas de renonciation à l'avis de convocation.
3. Il a été résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour soumis lors de l'avis de convocation.

4. Considérant que les membres du conseil, lors de la séance extraordinaire du 21 octobre 2024, par l'adoption de la résolution numéro 2024-10-234, ont demandé que les deux professionnels, fournissent chacun une offre de services professionnels distinctes pour chacun des projets; il a été résolu à la majorité d'accepter seulement l'offre de service de COEX Division architecture pour *l'installation des passerelles aériennes sur le terrain du presbytère à l'emplacement où des arbres ont été coupés*, laquelle doit se réaliser avec Patrick Ouellet, ingénieur de structure. La présente acceptation est conditionnelle à l'acceptation de monsieur Ouellet.
5. Il a été résolu à la majorité de mandater Patrick Ouellet, consultant en ingénierie pour effectuer l'étude de faisabilité pour le projet *Installer des passerelles aériennes sur le terrain du presbytère à l'emplacement où des arbres ont été coupés*, conditionnellement à la réponse positive de COEX Division architecture.

#### **Parole au public**

6. Il n'y a pas eu d'intervention autre que celle de monsieur Marc-André Lessard avant l'adoption des résolutions.

#### **Levée de la séance**

7. Il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

### **SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2024**

#### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Monsieur le maire Claude Frappier ouvre la séance à 20H00 en présence des conseillers Martin Dupuis, Jacques Frappier, Patrice Leblanc, Yves Damphousse, Guy Gagnon. Le greffier-trésorier Ghislain Lemay est présent. Monsieur Marion Lessard a motivé son absence. Cinq (5) personnes composent le public.
2. La séance ouvre à 20 heures.
3. Il été résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour.
4. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2024.
5. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 octobre 2024.
6. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance d'ajournement du 28 octobre 2024
7. Il a été résolu à l'unanimité que le paiement des comptes soit ratifié ou effectué.

8. Il a été résolu à l'unanimité que ce Conseil donne le mandat à monsieur Serge Dubé, de travailler à la révision du Plan de Sécurité civile de la municipalité adopté le 7 octobre 2015 et que pour compenser, le fait que monsieur Serge Dubé, ne veut aucune compensation pour son travail, la municipalité versera à la Société d'histoire et de généalogie de Saint-Paulin inc. une compensation pour aider à la réalisation et à la production du livre historique en préparation sur Saint-Paulin. La compensation sera de 35\$/h par le nombre d'heures effectué.
9. Il a été résolu à l'unanimité que la somme de 465 800\$ sera emprunté par billets datés du 13 novembre 2024 et les intérêts seront payables les 13 mai et 13 novembre de chaque année.
10. Il a été résolu à l'unanimité, après soumission, d'accepter celle de la FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE pour son emprunt par billets en date du 13 novembre 2024 au montant de 465 800\$.
11. Il est résolu à l'unanimité de mandater Stéphane Bérard CPA inc., Louiseville, comme auditeur externe pour produire les différents rapports exigés que la municipalité doit ajouter dans sa reddition de comptes finale dans le cadre du Programme d'aide financière « *Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ) 2019-2024* ».
12. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires. Mise à jour pour monsieur Jacques Frappier, conseiller siège # 2 et pour monsieur Mario Lessard, conseiller siège # 6.
13. Il a été résolu à l'unanimité d'accepter la responsabilité du projet Emplois d'été Canada 2025 pour une période de 12 semaines pour un poste de relationniste et pour un poste de préposé aux parcs et espaces verts. Monsieur Ghislain Lemay, directeur général est autorisé à signer tous les documents officiels concernant ce projet et la municipalité s'engage à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le gouvernement du Canada si le projet soumis est subventionné.
14. Il est résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt par le greffier-trésorier des deux états comparatifs prévus à l'article 176.4 du Code municipal du Québec.
15. Le Conseil maintient la politique de transmettre à la MRC de Maskinongé à la vente pour taxes, les immeubles sur lesquels il y a au moins 12 mois de retard.
16. Il est résolu à l'unanimité que le 11 novembre, jour férié pour les employés de la Caisse Desjardins, les employés de la municipalité dînent ensemble et que la municipalité prenne en charge les frais du dîner.
17. Monsieur Le conseiller Martin Dupuis donne avis de motion, que lors d'une séance subséquente, sera présenté pour adoption un règlement pour autoriser le Conseil municipal à réaliser des travaux de voirie, d'alimentation en eau potable ou de traitement des eaux usées, des travaux qui ont pour objet d'éliminer un risque pour la santé ou la sécurité des personnes, des travaux nécessaires afin de respecter une obligation prévue dans une loi ou un règlement, ainsi que toute dépense accessoire pour une dépense au montant de 480 900\$, et pour l'autoriser à effectuer les emprunts nécessaires, jusqu'à concurrence de 480 900\$.

18. Dépôt du projet de règlement numéro trois cent treize (313) : Règlement décrétant divers travaux et l'emprunt nécessaire.

AUTRES « ADMINISTRATION GÉNÉRALE »

19. Dépôt du projet triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaires de l'Énergie pour les années 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028.

Dépôt de l'information transmise par madame Erika Desjardins-Dufresne, directrice générale de la fiscalité et de la transition climatique, à l'effet que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé la proportion médiane et le comparatif dur rôle d'évaluation foncière de notre municipalité concernant l'exercice financier 2025. Proportion médiane : 63% . Facteur comparatif : 1.59.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

20. Il est résolu à l'unanimité d'informer la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé que le conseil municipal de Saint-Paulin autorise l'installation à ses frais de son logo sur la caserne de Saint-Paulin.

21. Monsieur le conseiller Guy Gagnon donne avis de motion que lors d'une prochaine rencontre soit adopté un règlement concernant la garde d'animaux sur le territoire de la municipalité de Saint-Paulin.

22. Dépôt du projet de règlement numéro trois cent douze (312) : Règlement concernant la garde d'animaux sur le territoire de la municipalité de Saint-Paulin.

AUTRES « SÉCURITÉ PUBLIQUE »

23. Aucune autre information.

TRANSPORT

24. Il est résolu à l'unanimité de ratifier la décision prise par le directeur général concernant la réparation du tracteur KUBOTA chez Kanatrac inc., Joliette, au coût de 2 578.45\$ plus taxes.

25. Considérant que les ententes ont été signées pour la cession d'une parcelle de superficie qui permet l'aménagement d'une virée permanente règlementaire à l'extrémité du chemin de la Concession, il est résolu à l'unanimité de mandater Christina Béland, arpenteure-géomètre, Louiseville, pour préparer les plans et descriptions nécessaires pour le transfert à la municipalité.

Coût : 650\$ plus taxes pour la description technique des 2 parcelles de terrain à acquérir par la municipalité de Saint-Paulin;

1 800\$ plus taxes pour le remplacement cadastrale pour la création des 3 lots résultants;

250\$ pour les frais de dépôt au cadastre.

AUTRES « TRANSPORT »

26. Aucune autre information.

AUTRES « HYGIÈNE DU MILIEU »

27. Aucune autre information.



## SANTÉ ET BIEN ÊTRE DES CITOYENS

28. Il est résolu à l'unanimité d'accorder à Moisson Mauricie / Centre-du-Québec l'aide financière demandée au montant de 396.\$.
29. Il est résolu à l'unanimité d'informer la Coopérative de solidarité santé Les Grès que la municipalité de Saint-Paulin n'acquiesce pas à la demande de contribution financière.
30. 5.3 Dossier toiture du presbytère est remis à une prochaine assemblée.

## AUTRES « SANTÉ ET BEIN-ÊTRE DES CITOYENS »

31. Aucune autre information.

## AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

32. Il est résolu à l'unanimité de demander à Le Comité industriel de Saint-Paulin inc. de venir rencontrer le conseil municipal pour expliquer leur rôle étant donné que depuis la dernière rencontre, il y a de nouveaux conseillers.
33. Il est résolu à l'unanimité d'informer la MRC de Maskinongé de sa volonté de ne pas continuer sa participation au Parc industriel régional de la MRC de Maskinongé au-delà du 31 décembre 2026 puisqu'elle a un parc industriel sur son territoire.

## AUTRES « AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE »

34. Dans ce secteur, la Commission de toponymie du Québec – Attestation d'officialisation : a officialisé pour notre municipalité, les toponymes suivants : Rue Fréchette et Chemin Kimpton.

## LOISIRS ET CULTURE

35. Il est résolu à l'unanimité qu'afin de garantir un accès au savoir et à la culture à la population québécoise, la municipalité de Saint-Paulin reconnaisse officiellement:
  - a) les bibliothèques publiques comme des lieux reflétant la diversité des points de vue,
  - b) l'expertise du personnel des bibliothèques publiques pour gérer la sélection et la diffusion des collections,
  - c) la nécessité de soutenir et d'appuyer le personnel des bibliothèques publiques dans le choix des œuvres composant leurs collections et de ne pas céder à la pression de censure et de demandes de retrait qui pourraient cibler ces institutions.
36. Il est résolu à l'unanimité d'autoriser la fermeture de la partie de la rue Bergeron pour l'évènement : *Arrivée du Père Noël de Saint-Paulin*, le 14 décembre prochain.

## AUTRES « LOISIRS ET CULTURE »

37. Aucune autre information.

## PAROLE AU PUBLIC

38. M. Jacques Picotte :
  - A demandé si d'autres propriétés ont été raccordées à la conduite d'égout sanitaire du Rang Beauvallon depuis sa construction.
  - A demandé la date de la prochaine vente d'immeuble pour non-paiement de taxes, à la MRC de Maskinongé.
  - A demandé le montant des taxes pour l'exercice 2025.

M. Charles Ouellet : A demandé, s'il y avait quelqu'un qui surveillait les travaux à la toiture du presbytère, car il a vu des travaux de peinture se faire à la pluie, à un degré peu élevé.

#### AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

39. il est résolu à l'unanimité d'ajourner la séance au 14 novembre 2024 à 19 heures.

#### **SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 11 NOVEMBRE 2024 À 19 HEURES**

##### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

1. Monsieur le maire Claude Frappier ouvre la séance à 19H00 en présence des conseillers Martin Dupuis, Jacques Frappier, Yves Damphousse, Guy Gagnon et Mario Lessard. Le greffier-trésorier Ghislain Lemay est présent. Deux (2) personnes composent le public.
2. La séance ouvre à 19 heures.
3. La séance a été convoqué par le directeur général et greffier-trésorier, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour et de sans tenir compte de l'ordre du jour spécifié dans l'avis de convocation étant donné que tous les membres du conseil ne sont pas présents.
4. Il est résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro trois cent treize (313), règlement décrétant divers travaux et l'emprunt nécessaire. Montant de l'emprunt 480 900\$.

##### **PAROLE AU PUBLIC**

5. Il n'y a pas eu d'intervention.

##### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

6. Il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

#### **SÉANCE D'AJOURNEMENT TENUE LE 14 NOVEMBRE 2024**

##### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

1. Monsieur le maire Claude Frappier ouvre la séance à 19H00 en présence des conseillers Martin Dupuis, Jacques Frappier, Patrice Leblanc, Yves Damphousse, Guy Gagnon et Mario Lessard. Le greffier-trésorier Ghislain Lemay est présent. Une (1) personne compose le public.
2. La séance ouvre à 19 heures.
3. Il été résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour.
4. Monsieur Claude Frappier, maire a déposé sa déclaration des intérêts pécuniaires, tel que requis par la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

5. il est résolu à l'unanimité que la municipalité s'abonne au logiciel CANVA, logiciel de graphisme au coût de 150\$.
6. Il est résolu à l'unanimité de ratifier l'embauche de monsieur Jonathan Venne au poste de journalier au Service des travaux publics. Sa date d'embauche est le 12 novembre 2024. Ses conditions et obligations d'embauche et salariales sont celles prévues à l'entente de travail du personnel municipal.
7. Il est résolu à l'unanimité d'embaucher monsieur Denis Giguère au poste de journalier au Service des travaux publics. Sa date d'embauche est le 25 novembre 2024. Ses conditions et obligations d'embauche et salariales sont celles prévues à l'entente de travail du personnel municipal.

AUTRES « ADMINISTRATION GÉNÉRALE »

8. Rien d'autre n'est apporté.

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

9. Rien d'autre n'est apporté.

**TRANSPORT**

10. Il est résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Paulin approuve les dépenses d'un montant de 40 380.94\$ relatives aux travaux d'amélioration du Rang Saint-Louis et aux frais inhérents admissibles, et qu'il demande le versement de l'aide financière au montant de 35 000\$.
11. Il est résolu à l'unanimité d'informer les propriétaires des propriétés du 2141 et 2161 Rang Renversy, contigües au chemin désaffecté, que la municipalité est favorable à fermer le chemin désaffecté et à céder à chacun des propriétaires la parcelle qui les concerne pour la somme de 0,95\$ du mètre carré, plus taxes. Les frais inhérents à la fermeture du chemin sont à la charge des propriétaires. Une entente devra être signée entre la municipalité et chacun des propriétaires.

AUTRES « TRANSPORT »

12. Rien d'autre n'a été rapporté.

**HYGIÈNE DU MILIEU**

13. Il est résolu à l'unanimité d'autoriser *Gélinite, Charette* d'installer, à titre expérimental, des diffuseurs d'air dans l'étang d'assainissement des eaux usées de la municipalité no 1 et sans aucuns frais et sans aucune responsabilité pour la municipalité.
14. Les travaux d'entretien du cours d'eau Béland-Descôteaux ont commencé il y a quelques jours. Ensuite, des travaux d'entretien débiteront sur une partie du cours d'eau Rivière Saint-Louis.

AUTRES « HYGIÈNE DU MILIEU »

15. Rien d'autre n'a été apporté.

### **SANTÉ ET BIEN ÊTRE DES CITOYENS**

16. Il est résolu à la majorité d'appliquer une retenue de 10% sur la facture datée du 25 octobre 2024, soumise par Pierre Leblanc au montant de 111 491.74\$ et cela jusqu'à ce que les anomalies soient corrigées au niveau de la toiture du presbytère. Le paiement autorisé est donc de 100 342.57\$.

AUTRES « SANTÉ ET BIEN-ÊTRE DES CITOYENS »

17. Rien d'autre n'a été apporté.

AUTRES « AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE »

18. Rien d'autre n'a été apporté.

AUTRES « LOISIRS ET CULTURE »

19. Rien d'autre n'a été apporté.

### **PAROLE AU PUBLIC**

20. Mme Line Brodeur : Elle signale que son voisin a planté un saule pleureur à 4 pieds de son terrain. Elle demande si la municipalité a un règlement à ce sujet.

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

21. Il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 19h55.

*Bonne et Heureuse Année*





## CLUB JOIE DE VIVRE de Saint-Paulin

L'invitation vous est lancée de devenir membre du Club FADOQ Joie de Vivre de Saint-Paulin. Le coût de la carte pour le membre régulier est de 25 \$ par année ou 45 \$ pour deux ans. Cette carte est renouvelable à la date anniversaire de votre adhésion. Une carte en règle vous donne droit à un **souper gratuit** le mois de votre anniversaire et à des **réductions sur le coût des repas mensuels et des activités organisées par le Club**.

Les membres d'autres clubs peuvent se procurer une **carte Accès-Plus**, délivrée par le Club FADOQ Joie de Vivre de Saint-Paulin, au coût de 15 \$ et donnant droit aux mêmes avantages que la carte régulière. Pour toute question et/ou demande d'information concernant les activités du Club, vous pouvez joindre un des membres du conseil d'administration ou contacter **Madame Marie-Claire Picotte au 819 268-2165**.

### PRENDRE NOTE DES DATES IMPORTANTES :

**12 novembre** : Souper du mois à 17h 30 au Centre Multiservice.  
Bingo et danse avec Françoise et Roland Pelletier.

Ce sera un **souper avec le thème EN FOLIE** alors sortez **accessoires et/ou costume** et venez vous amuser avec nous. De plus, un **prix de participation** sera tiré parmi tous ceux et celles qui auront bien voulu mettre un brin de folie dans notre soirée.

Coût : 25 \$ membres et 28 \$ non-membres.

**Réservations : 819-268-2165**

### CAPSULE HISTORIQUE

**Pour poursuivre notre capsule historique, voici les noms des membres du Conseil d'Administration du Club pour l'année 1987:**

Président :	M, Benoit Duhaime
Vice-président :	M. Rosaire Frappier
Secrétaire :	Mme Monique Lavallée
Trésorière :	Mme Thérèse St-Onge
Directrice :	Mme Aurella Brodeur
Directrice :	Mme Flore-Ange Dampousse
Directeur	M. Bruno Brodeur

## **BONNE FÊTE A TOI, MEMBRE DU CLUB JOIE DE VIVRE DE SAINT-PAULIN**

### **FÊTÉS DE JANVIER 2025**

01 Michel Arsenault  
03 Nicole Barrette  
04 Sonia Chevalier  
05 Paul Frappier  
05 Claude Lessard  
09 Céline Collard  
10 Michel Frappier  
10 Ghislaine Pratte  
12 Hélène Pelletier  
13 Chantal Buisson  
15 Yves Arsenault  
15 André-Yves Bergeron  
17 Françoise Leblanc  
18 Michel Duhaime

18 Jacques Morneau  
22 Madeleine Fortin  
23 Céline Pronovost  
26 Gisèle Dubois

### **FÊTÉS DE FÉVRIER 2025**

02 Thérèse D. Guimond  
04 Marie-Jeanne Béland  
05 Isabelle Da Sylva  
06 Françoise Pelletier  
07 André-Paul Milot  
09 Gilles Picotte  
10 Claire Baribeau  
12 Nelson Lussier  
14 Jacques Dubé  
15 Daniel Brodeur  
16 Michel Bergeron  
16 Hélène Arvisais  
16 Sophie Ricard  
17 Jeanne Bergeron  
  
17 Manon Vallières Descôteaux  
19 Peter Van Den Bosh  
20 Étienne Leblanc  
21 Carole Barrette  
24 Roger Gervais  
25 François Lessard  
26 Line Caron  
28 Lucie Brodeur  
28 Louis Lessard  
29 Micheline Champagne

### **BIENVENUE AU NOUVEAUX MEMBRES :**

Edgar Duguay  
Carmen Lemay  
Manon Vallières Descôteaux  
Francine Bellemare  
Sylvain Bergeron  
Lise Lamirande  
Martin Dupuis  
Jean-Pierre Ricard  
Sophie Ricard

Louise Côté  
Secrétaire

# Calendrier des Collectes

## Janvier 2025

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10 	11
12	13	14 	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24 	25
26	27	28 	29	30	31	

## Février 2025

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
						1
2	3	4	5	6	7 	8
9	10	11 	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21 	22
23	24	25 	26	27	28	

# TIRAGE PRIX EN ARGENT

8 ACTIVITÉS DE TIRAGE !

À CHAQUE TIRAGE :  
COUREZ LA CHANCE DE GAGNER UN DES  
CINQ PRIX EN ARGENT :

1 000\$ - 500\$ - 500\$ - 250\$ - 250\$

VALEUR TOTAL DES PRIX

20 000\$

400 BILLETS DISPONIBLES  
100\$ LE BILLET

O.T.J. ST-PAULIN INC.

18 ANS ET +

Numéro de licence RACJ no. 2620

Les règles de participation et de fonctionnement peuvent être consultées sur le site de la municipalité au [www.saint-paulin.ca](http://www.saint-paulin.ca)  
La vente des billets sera effectuée par les membres de l'O.T.J. St-Paulin inc. et au bureau municipal sur les heures d'ouverture.



Pour plus d'informations: (819)268-2026